

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL
Séance du 24 octobre 2016

L'an deux mille seize et le 24 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur José CASTELLANOS, Maire.

Présents : M. José CASTELLANOS, M. Dominique STAUFFER, Mme Véronique WITTWE, M. Bruno ADAM, Mme Virginie LAMBOULE, M. Pascal POBE, M. Olivier BURDUCHE, M. Damien DAVAL, Mme Laurence HENSCH, Mme Catherine ARNOLD.

Absents excusés : M. Jean DHERINE qui donne procuration à M. José CASTELLANOS
M. Christophe GALLIET qui donne procuration à M. Bruno ADAM
Mme Elodie GUSTAW

Absent : M. Christophe BAURES

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBOULE

Délibération n°2016-045 : Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Mme Virginie LAMBOULE, secrétaire de séance.

Délibération n°2016-046 : Adoption du compte-rendu de la séance du 29/08/2016

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 29 août 2016.

Délibération n°2016-047 : Demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires - dotation aux communes fragiles pour l'année 2016

Monsieur le Maire expose le projet de remplacement de l'éclairage et installation de suspensions LED à la Maison Pour Tous dont le coût prévisionnel s'élève à 6 984,50 € HT soit 8 381,40 € TTC et propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires – dotation aux communes fragiles pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de remplacement de l'éclairage et installation de suspensions LED à la Maison Pour Tous, pour un montant prévisionnel de 6 984,50 € HT,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite une subvention au titre du Contrat Territoires Solidaires – dotation aux communes fragiles pour l'année 2016,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...)

Délibération n°2016-048 : Solde de la participation à la restauration scolaire de la commune de Rehainviller pour l'année 2015

Les enfants de Rehainviller bénéficient du service de restauration scolaire géré par la commune d'Hérimenil. A ce titre, la commune de Rehainviller verse une participation financière à la commune d'Hérimenil de 3,00 € par repas/par enfant domicilié à Rehainviller, cette participation a été votée lors du conseil municipal de Rehainviller en date du 27 juin 2012.

Après une étude financière réalisée pour l'année 2015 concernant les dépenses et les recettes engendrées par la fréquentation des enfants de Rehainviller à la cantine scolaire, il en ressort un solde négatif d'un montant de 283,75 €. La Commune de Rehainviller souhaite prendre en charge cette différence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le paiement de la somme de 283,75 € de la Commune de Rehainviller pour solde de la participation financière à la restauration scolaire pour l'année 2015

Délibération n°2016-049 : Communauté de Communes du Lunévillois - présentation des rapports d'activités 2015 (pour information)

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports d'activités de la Communauté de Communes du Lunévillois dont la commune d'Hérimenil est membre doivent donner lieu à une présentation au Conseil Municipal.

La Communauté de Communes du Lunévillois a communiqué ces rapports pour l'année 2015 :

- rapport d'activités des services de la Communauté de Communes du Lunévillois
- rapport annuel relatif à la qualité et au prix du service public d'assainissement
- rapport annuel relatif à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets
- rapport annuel d'ESPACEO

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de ces rapports au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces rapports pour l'année 2015.

Monsieur le Maire se charge de communiquer la présente délibération à la Communauté de Communes du Lunévillois.

La séance est levée à 20h55

Affiché le 26/10/2016

La secrétaire de séance,
Mme Virginie LAMBOULE

Le Maire,
José CASTELLANOS